



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d' OLIVET

Séance du 18 mars 2024

L'an deux mil vingt quatre, le dix huit mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORAND Éric, Maire.

Présents : MORAND Eric, PIQUET Sarah, LORICHON Michel, ROGER Jean, CHABIRON-LAGADEC Stéphanie, MUREZ Stéphane, VEZY Sandrine, GAUDIN Patrice, LIGER Sylvie

Absent(s) excusé(s) :

Absents représentés :

Monsieur Frédéric BARDOLS donne pouvoir à Madame Sarah PIQUET.

Monsieur Antoine BRETON donne pouvoir à Monsieur Stéphane MUREZ.

Madame Stéphanie CHABIRON-LAGADEC a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21, L.2343-1 et 2, D. 2343-1 à D. 2343-10 ;

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par Madame Isabelle LURSON, Trésorière du Service de Gestion Comptable de Laval et que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif de la commune.

Monsieur Le Maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCLARE** que le compte de gestion du Budget Commune dressé, pour l'exercice 2023, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- **ADOpte** le compte de gestion des budget Commune pour l'exercice 2023.

Fait et délibéré : les jour mois et an sus dits.

Pour extrait conforme.



Nombre de conseillers
en exercice : 11
de présents : 9
de votants : 11

Date de convocation :
13/03/2024

Date d'affichage :
22/03/2024

Le Maire de Olivet certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la Mairie, conformément aux articles 48 et 56 de la Loi du 5 avril 1984.

OBJET :
DCM N° 2024-10 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET COMMUNE EXERCICE 2023